

Déclaration du Bureau "Pauvreté : entendre les alarmes pour éviter la crise humanitaire"

SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 10/12/2020

Lors d'un déplacement au siège de la Croix Rouge ce jeudi 10 décembre 2020, Patrick Bernasconi, Président du CESE et Martine Vignau, conseillère, ont présenté la déclaration du Bureau intitulée « Pauvreté : entendre les alarmes pour éviter la crise humanitaire ».

Les objectifs de cette déclaration sont doubles :

*Dresser le constat de la situation actuelle : les plus précaires sont les premières victimes de la crise de la Covid-19 ;
Demander à la puissance publique d'intensifier ses efforts pour éviter une crise humanitaire majeure.*

En effet, la Covid frappe durement les systèmes de santé et met à l'épreuve les sociétés. Les premières estimations parlent du **basculement d'un million de personnes dans la précarité**, s'ajoutant selon l'Observatoire des inégalités aux **9 millions** de celles déjà touchées avant la crise sanitaire.

"Personne en France ne devrait vivre avec moins de 50% du revenu médian"

Le CESE expose les réponses, à la fois immédiates et structurelles, pour lutter contre la pauvreté.

Les réponses immédiates, pour protéger les personnes en situation de précarité :

*Maintenir un accès aux services publics de proximité,
Renforcer l'accès aux soins et au suivi avec des équipes mobiles,
Soutenir l'action et la mise en réseau des associations.*

Les réponses immédiates, pour sécuriser les personnes en situation de précarité :

*Réaliser un moratoire sur le paiement des loyers,
Interdire les expulsions locatives,
Mettre en place des aides contre le surendettement.*

Les réponses structurelles pour lutter contre la pauvreté :

Instituer un revenu minimum social garanti, accessible dès 18 ans, et qui se substituera à sept des huit minima sociaux existants,

Adopter une loi de programmation de lutte contre la pauvreté et l'exclusion confiée à un Haut-Commissaire en charge de la pauvreté,

Prendre en compte les changements climatiques comme des facteurs de pauvreté et d'exclusion,

Evaluer les politiques et les mesures pour lutter contre les changements climatiques au regard des bénéfices pour les personnes les 20% les plus pauvres,

Inscrire systématiquement dans les plans régionaux de santé environnement des objectifs de réduction des inégalités environnementales.

[Lire la Déclaration complète >](#)